Lundi, 5 novembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 153.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit tre adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr 40 c
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus — Tout ce qu concerne la Redaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 4 NOVEMBRE 1849.

Le temps nous a manqué hier pour rendre compte, non pas de la pompe extérieure de la cérémonie d'institution de la magistrature, mais de l'esprit dans lequel ont été conçus et débités les discours prononcés à cette occasion. Nous comblons aujourd'hui cette lacune, qui ne se serait pas produite si M. le ministre de la justice n'avait pas eu le soin de nous octroyer une place à laquelle nous étions condamnés à voir peu et à n'entendre point.

Deux préoccupations dominent dans les discours de MM. Rouher, Portalis, Dupin et Louis Bonaparte; d'une part, c'est le parti pris de ne point parler de la République, dont le nom seul prononcé, même dans le serment officiel, eût sans doute troublé la joie des anciens magistrats de Louis-Philippe ; et d'une autre, comme conséquence rationnelle de cet oubli volontaire, la préconisation du principe le plus contraire à l'idée républicaine; nous voulons parler de l'inamovibilité de la magistrature.

L'occasion était bonne : la magistrature, représentée par tous ses chefs, tant de Paris que des départements, était là, protégée par le texte de la Constitution et par le prestige qui, aux yeux vulgaires, s'attache toujours à la pompe du costume, s'étalant dans le sanctuaire de la justice. Aussi nos magistrats, juges et parties dans leur propre cause, ont-ils fait assaut d'érudition pour démontrer qu'en dehors de leur inamovilité il n'est point de salut pour la France.

Telle n'est pas notre opinion, nous l'avouons humblement. Nous sommes de ceux qui pensent avec Jean-Jacques Rousseau que la souveraineté nationale ne se peut aliéner, même pour un temps limité, et que cette aliénation, pour être faite au profit de la magistrature, n'en implique pas moins une grave atteinte aux pouvoirs populaires. Nous pensons avec d'André, membre de l'ancienne Constituante, que « le moyen d'avoir de mauvais juges, c'est de les rendre inamovibles. » Nous pensons enfin avec Portalis « qu'un Peuple ne peut pas se dire républicain s'il n'a pas la faculté de nommer les magistrats qui doivent le juger. » Ainsi amovibilité de la magistrature, nomination des magistrats par le suffrage universel, telle est, à notre avis, la seule manière de mettre la magistrature en harmonie avec le principe républicain.

Mais, on le conçoit, les magistrats que nous a légués la monarchie n'ont rien à gagner à l'application des principes democratiques que nous venons de formuler, et, en conscience, s'il était permis d'attendre d'eux une certaine réserve à se prononcer sur la question, on ne pouvait exiger d'eux l'aveu de la vérité, l'aveu de l'irrationalité du caractère de leur institution, maintenue comme un contre-sens au milieu de notre transformation républicaine.

M. Rouher a le premier pris la parole. C'est bien là l'homme à conscience souple, l'*officieux*, le zélé serviteur dont nous donnions hier l'esquisse biographique. M. Rouher, heureux d'être ministre, divise son discours en deux parties : admiration pour M. Barrot, dont la politique anti-nationale lui a valu son portefeuille; admiration pour M. Bonaparte, qui lui a confié ce même portefeuille M. Barrot, dit-il, a quitté les affaires, accompagné dans sa retraite par les sympathies *des vrais amis de la liberté, par l'estime et la véneration de la France!* C'est à l'élu du 10 décembre, ajoute M. Rouher, que nous devons *la consolidation de l'indépendance des magistrats*; comme si le principe de l'inamovibilité n'avait pas été écrit dans la Constitution, antérieure à l'élection du 10 décembre! Allons, M. Rouher, vous gagnerez les émoluments de votre emploi.

M. Portalis a succédé à M. Rouher. S'il faut en croire M. le premier président de la cour de cassation, l'ordre (troublé depuis si longtemps par les menées des anciens partis, d'après le message de M. Bonaparte) a été raffermi le jour où l'on a eu le bon esprit de maintenir *le principe tutélaire* de l'inamovibilité de la magistrature, de cette institution qui *est de sa nature inviolable*, qui *survit aux changements de gouvernements comme aux changements de dynasties*; qui *est la condition nécessaire de l'indépendance et de l'impartialité de la justice !...*

Ils étaient inamovibles aussi les juges qui tuèrent les frères Faucher, les juges qui depuis lors ont oublié, selon l'expression de M. Portalis, qu'ils appartenaient à l'ordre social et non pas à l'ordre politique. Ils étaient inamovibles, et leur impunité abritée sous ce manteau les voua à la complicité des pouvoirs dont ils furent les adulateurs.

M. Dupin aîné, l'ancien bâtonnier du barreau de Paris, qui, dans son discours prononcé en novembre 1829 à l'ouverture des conférences des avocats, disait : *Tout droit lésé trouvera parmi nous des défenseurs*; M. Dupin, auteur d'un livre où il a parlé haut et ferme sur l'indépendance de l'avocat et la liberté de la défense; M. Dupin qui, devenu procureur général, s'est fait un blason de ces mots placés en tête de sa correspondance officielle, *sub lege libertas*; M. Dupin avait trop d'esprit et surtout trop de savoir-faire pour toucher imprudemment à certaines questions pleines d'actualité qui eussent démenti son passé libéral. Il a trouvé plus prudent de tourner la difficulté et de nous retracer les beaux caractères d'avocats, de magistrats, de législateurs qui, à une époque déjà loin de nous, ont su élever leurs fonctions à la hauteur de la vertu. Est-ce à dire qu'il en soit ainsi de nos jours? M. Dupin ne se prononce point à cet égard, bien que telle dût être cependant la conclusion du discours qu'il publiera sans doute un jour comme une *mercuriale* à la d'Aguesseau; M. le procureur général n'est descendu des hauteurs de ses souvenirs historiques que pour parler de la formule du serment; il la trouve parfaite, bien qu'il n'y soit pas question de la fidélité à la République. C'est peu de chose, en effet, que cet *oubli*.

Enfin M. le président de la République a pris la parole : nous connaissions, comme nos lecteurs, son discours avant de l'avoir lu; nous savions d'avance que nous y trouverions une évocation à la mémoire de l'oncle, et un petit mot, placé entre deux parenthèses, touchant le peu d'importance qu'il y a à changer la *forme* d'un gouvernement pourvu que la *chose* reste.

Cela est dit dans le message, cela est dit et cela sera dit toutes les fois que M. Bonaparte oubliera que la République l'a fait ce qu'il est, et qu'il ne sera plus rien le jour où il tenterait de la combattre.

Nous avions donc raison de le dire en commençant : on a parlé hier de tout ce qu'il était prudent de taire, et l'on sait tu sur tout ce qu'il était convenable de dire. Espérons que mieux éclairée par l'expérience l'Assemblée chargée par le pays de réviser la Constitution consacrera le principe d'amovibilité proclamé à l'avénement de la République et qui tomba sous le vote de la Constituante parce qu'il fut déserté par ceux-là mêmes qui l'avaient reconnu.

L'Assemblée paraît décidément se diviser en deux camps. L'un prend parti pour le ministère contre le message du président, l'autre se rallie au message contre le programme ministériel.

Nous avons peine à comprendre cette dissidence, attendu qu'après les paroles de M. Bonaparte nous pensions voir le gouvernement adopter une politique nouvelle. Y aurait-il déjà division entre le président et ses ministres?

Les bruits d'amnistie recommencent à circuler, mais on dit que la proposition n'en sera faite que lorsque le procès de Versailles sera terminé.

Des personnes bien informées prétendent encore que la proposition d'amnistie en précédera immédiatement une autre qui serait de porter à trois millions le traitement annuel du président de la République. L'une de ces propositions, comme on le voit, servirait à faire passer l'autre.

On lit dans l'*Evénement* :

On doute toujours de l'acceptation de M. de Rayneval. M. Molé, qui est en quelque sorte le parrain de M. de Rayneval en diplomatie, s'est chargé de lui écrire pour contrebalancer l'influence redoutable de MM. Bertin et Bertin de Vaux. On attend avec une certaine impatience le parti que prendra le nouveau Robert, entre Alice et Bertram.

Nous avons parlé dernièrement d'un changement qui doit avoir lieu dans le personnel de la prefecture de police. Voici les nouveaux bruits qui circulent; M. de Bassano serait nommé préfet de police et M. Carlier quitterait la préfecture en même temps que M. Rebillot.

M. Duclerc doit, dit-on, être appelé aux fonctions de secrétaire de la présidence. M. Peauger remplacerait M. Desmazures comme chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« On nous assure que le général Cavaignac se place à la tête d'une association dont le but sera la résistance à certaines éventualités.

» Ces éventualités ne pouvant se réaliser que sous l'empire de la majorité. nous ne voyons pas précisément quel pourrait être le but legitime de ces étranges défiances. »

M. le ministre de l'intérieur niait, il y a quelques jours, à la tribune toutes les plaintes faites par la voie de la presse contre la mauvaise nature des aliments donnés sur les pontons de la République et dans les prisons de l'Etat aux détenus politiques. Il avait, disait-il, visité lui-même les prisonniers et recueilli partout les expressions les moins douteuses de la satisfaction générale; tous étaient contents, heureux même de la situation qui leur était faite et, ajoutait M. Dufaure, les détenus assuraient qu'ils étaient étrangers aux plaintes formulées dans les journaux démocratiques de la capitale.

Depuis les dénégations du ministre, des plaintes nouvelles lui ont donné le plus formel démenti; dans plusieurs prisons, les détenus ne pouvant plus accepter les aliments qui leur sont offerts, en raison de leur mauvaise nature, se sont volontairement réduits au pain sec.

Et cependant le pouvoir est resté sourd à toutes leurs réclamations. Il ne suffit pas de priver des hommes de leur liberté, de faire subir à quelques uns une longue et cruelle détention préventive sans qu'ils sachent même de quel crime ils sont accusés, il faut encore que par une alimentation débilitante ou malsaine on vicie leur tempérament, on altère leur santé.

A force de se plaindre, les prisonniers de Rouen ont fini par faire comprendre au ministre la justice de leur réclamation; des améliorations ont été apportées dans leur régime : nous nous empressons d'en louer le pouvoir.

Mais ce qui est juste à Rouen doit l'être à Paris ; un régime insoutenable dans la Seine-Inférieure ne peut être toléré dans la Seine. Il faut que justice soit faite ici comme là-bas.

Que le ministre de l'intérieur veuille donc inaugurer son entrée au pouvoir par un acte d'humanité ; il y a dans les prisons des hommes qui souffrent de la faim et qui languissent sous l'action délétère d'une nourriture malsaine. Que M. Ferdinand Barrot se fasse rendre compte de leur position et leur fasse accorder des aliments meilleurs et plus abondants. Ils ne demandent que le régime de Doullens ou des prisons de la Seine-Inférieure. L'égalite doit au moins être une vérité pour des citoyens dont la plupart se sont fait enfermer pour défendre ce principe.

La *Voix du Peuple*, journal de Marseille, a reçu par correspondance particulière des détails précis sur ce qui se passe sous les verroux de Doullens; nous citons le texte de ce journal :

Auguste Blanqui vient d'être roué de coups par les gardiens, sous les yeux du directeur, qui criait : *Ce brigand-là ne crèvera donc pas*! On l'a dépouillé de ses papiers et manuscrits. Raspail a subi les mêmes traitements.

Nous demandons une enquête.

Dans un moment où la majorité vient de repousser encore une fois l'amnistie, il faut qu'on sache à quoi s'en tenir sur ces actes de férocite commis par un directeur et par des valets de prison. Deux républicains éminents de courage et d'intelligence ne peuvent être abandonnés aux mains de l'autorité, sans que la conscience publique s'informe de leur sort.

Raspail a été élu représentant du peuple par 65,000 suffrages; c'est 65,000 portions du souverain qu'on crucifie dans sa personne.

Les démentis de M. Dufaure, en présence de ces voies de fait, ne suffisent plus. Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur la parole d'un ministre.

Que les journaux démocratiques des départements s'unissent à nous pour demander une enquête; qu'une grande voix s'élève d'une extrémité à l'autre de la France, pour flétrir ces actes indignes; il le faut au nom de la civilisation, il le faut au nom de l'humanité!

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 5 NOVEMBRE 1849.

LE FOND DE BEAUTÉ.

— Si tu ne l'aimais pas plus pour toi que pour lui ; si tu ne t'imaginais pas follement en valoir moins aux yeux du monde, si..., si... Que sais-je? Si tu étais dans le vrai chemin de la nature, jamais tu n'aurais songé à t'arracher la vie pour une chose sans gravité, et surtout pour une chose où il n'y a point de ta faute. Si tout le monde était comme moi, par exemple, comme moi, qui ne t'en aimerai pas moins d'amour et d'amitié comme dans le passé ; qui ne t'en respecterai pas moins parce que tu as agi selon ton juste droit, avoue que cela te cuirait moins, petite!

— O Jacques, tu me consoles ! murmura-t-elle. Tu m'aimeras donc? tu m'estimeras donc?

— Tout autant qu'hier à pareille heure. La liberté ne déshonore pas. Mais il ne faut point que tu prennes mes paroles pour des consolations, c'est quelque chose de mieux, je te prie de le croire... Enfin n'en parlons plus ! J'ai eu tout de même une fameuse chance de venir pêcher aux grenouilles en quittant la fete ! Voyons, allons nous-en d'ici, où il ne fait pas trop beau. Dis adieu à ta Petite-Vigne, mais cette fois pour toujours.

Laïde passa son bras sous celui du vagabond, et, se tournant encore une fois vers la mare, elle lui envoya un baiser du bout des doigts en disant :

— Adieu, ma bonne Petite-Vigne, adieu. adieu !

Deux larmes délicieuses tombèrent le long de ses jeues.

L'aube allait poindre. Jacques conduisit la jeune fille par des sentiers à lui connus, et lorsqu'ils eurent quitté le ravin ténébreux, il la conduisit vers le point le plus élevé de la colline, et lui montra la vallée toute baignée des vapeurs du matin. Une brume épaisse couvrait la Marne et les plaines qui l'environnent. Des pans de brouillard flottaient aux branches des arbres et s'accrochaient aux flancs boisés des coteaux qui ferment l'horizon ; la vallée ressemblait à un vaste lac environné de collines couvertes de neige. Mais bientôt le soleil, se levant glorieux au dessus des cimes de la forêt, vint dissiper cette fantasmagorie. La nuit et ses mystères, et ses ombres, et ses chimères, disparurent avec le crépuscule ; le ciel et la terre se ranimèrent aux flammes du soleil levant.

Jacques disait à l'oreille de Laïde, dont il pressait doucement la main contre sa poitrine :

— Quand ton père sera mort, si tu le veux, Laïde, tu viendras librement trouver un homme libre dans cette butte, qui n'est à personne et qui s'élève du milieu du champ communal comme un nid d'oiseau dans les branches; car, tu le sais, ma manière est de contracter le moins de pactes possible avec le monde d'aujourd'hui. Ah ! n'ai-je pas raison, Laïde? Vois donc, vois ces plaines dont l'œil ne peut atteindre le bout. Vois ces champs où ruissèlent les raisins et les blés, ces collines où les gras troupeaux pendent en grappes. Eh bien, la France si grande et si fertile semble n'avoir pas assez de pain, de vin et de bœuf pour nourrir tous ses enfants, ni assez de place sur son vaste sein pour les y contenir tous. Honte et injustice ! Et ce n'est pas tout, ils ont dénaturé les sentiments comme le reste. Ce qu'ils ont fait de la propriété, ils l'ont aussi fait de l'amour. Plus d'une belle fille sans dot séchera sur pied ainsi qu'une plante abandonnée, et nos garçons iront corrompre leur sang avec les prostituées. O balance des choses, où es-tu ? Famille, sainte famille, propriété, honnête et vertueuse propriété, qui vous partagez le code et donnez tant de mal aux gens de loi, qui peuplez nos bagnes et arrosez nos échafauds, qui faites les parts si étranges dans la distribution des travaux et des produits, qui transportez le cœur dans le cerveau et changez le bien en mal, quand cesserez-vous donc vos noirs maléfices, quand laisserez-vous tomber le bandeau dont vous couvrez les yeux de la pauvre humanité, quand vous lasserez-vous de la tourmenter ?

Ils avaient repris leur marche à travers les bois. Jacques semblait inspiré; il parlait avec cette abondance que donne la foi basée sur la raison. Et l'enfant se sentait bien mieux consolée par ces nobles paroles, qui lui faisaient douter de la justice des jugements du monde, qu'elle ne l'eût été par de banales consolations.

Plusieurs fois elle pressa la main du vagabond en lui disant :

— Jacques, mon bon Jacques, je ne me suis jamais sentie plus tranquille et plus heureuse de respirer cet air pur du matin. C'est à vous que je devrai la vie et la raison.

Cependant ils approchaient de la route, et déjà l'on apercevait les pavés gris à travers les arbres. Tout à coup un riche équipage passa au galop emportant une belle dame vers Paris.

Laïde tressaillit. Elle avait reconnu la marquise.

Un groupe d'officiers causait à quelques pas sur le bord de la route. Parmi eux se trouvait le capitaine Roland. Tous suivaient des yeux la calèche.

— C'est elle, dit Jacques, et lui le voilà ; écoute un peu ce qu'ils jasent, enfant.

Un officier à fine moustache noire, qui fouettait sa botte d'une jolie cravache vernie, s'était approché du capitaine Roland.

— Savez-vous; mon cher, lui dit-il, le nom de la belle dame dont vous avez fait si brusquement la conquête?

— Parbleu ! c'est la marquise de.... Ciel ! qu'allais-je dire!

— Ma foi, capitaine, je serai moins discret que vous. Cette belle dame n'est autre que Nina, la meilleure polkeuse du jardin Mabille.

— Sacré mille bombes ! s'écria le capitaine, je ne me désencanaillerai donc jamais!

Il frappa du pied avec une fureur grotesque.

— Eh ! mon cher, de quoi vous plaignez-vous donc? dit l'officier ; d'avoir passé la nuit avec une marquise de contrebande! Quelle erreur! ce sont les vraies. Celles du faubourg Saint-Germain sont laides, bigotes et mal mises comme des bourgeoises du Marais. Qui en voudrait?

— Ça m'est égal, articula le capitaine, encore rouge de colère. Oh ! mais, ai-je un guignon !

— Décidément, ce Roland est stupide! dit tout bas un lieutenant à son camarade.

Jacques et Laïde, cachés derrière les arbres, avaient assisté à cette petite scène.

— Eh bien, dit Jacques, que dit ton cœur? bat-il encore?

— Mon cher Jacques, répondit-elle avec un sourire de mépris, cet homme là m'aborderait maintenant que je lui répondrais comme l'autre officier fit à Petite-Vigne . — Moi, je ne vous connais pas.

— Faut pas le mépriser, Laïde; il veut une vraie marquise, il est dans son droit.

Jacques et sa compagne traversèrent la route et gagnèrent à gauche un petit chemin écarté.

Étant arrivés au bord des champs sur la lisière du village, ils se prirent la main et échangèrent un baiser fraternel.

Après quoi, il se séparerent : Laïde s'en alla le long de la vigne et Jacques le long des blés.

FIN.

Hippolyte CASTILLE.

Voir les numéros des 29, 30 et 31 octobre, 1er, 3 et 4 novembre.

Nous disons comme la *Voix du Peuple* : il nous faut une enquete. Le gouvernement doit compte au pays de ceux qu'il enferme. Les prisonniers politiques sont des prisonniers de guerre dont les têtes sont sacrées. Les hommes du pouvoir répondent du mal qui leur est fait.

Les débats de la haute cour de Versailles auront eu pour résultat de prouver que le 13 juin il y avait deux partis en présence, l'un qui criait vive la Constitution, l'autre qui mettait au pillage les propriétés privées et massacrait sur le boulevart des hommes inoffensifs et désarmés. Les pillages, ils sont patents, connus, et la France entière est édifiée sur ce point. Les actes de barbarie sont moins éclairés : un emprunt au *Moniteur* officiel n'est donc pas hors de propos.

Voici textuellement la déposition de M. Marie devant le jury de Versailles :

« M. Renaud (Benoît-Toussaint), natif de Châlons, était mon beau-frère, a dit ce témoin. Je l'ai quitté la veille du 13 juin à minuit. Il n'était question entre nous d'aucune chose politique, s'il avait su quelque chose, il me l'aurait dit. Le lendemain, vers une heure après midi, j'étais au lit, malade, lorsqu'une voiture entra sous la porte cochère, chose qui n'arrive malheureusement que dans les occasions fatales. En 1848, un blessé est entré ; en 1849, un blessé est entré : le lendemain, il était mort. Ma femme, en entendant le bruit de cette voiture, s'est précipitée aux rideaux en criant : « Un garde national couvert de sang ! » Et elle est tombée à la renverse. Je me suis précipité moi-meme à la rencontre de mon beau-frère, que mon concierge apportait, assisté d'un aide de l'armée et d'un individu que. malheureusement, je n'ai pas vu, car j'aurais voulu le remercier.

» Quand mon beau-frère a été placé sur le lit de mort, nous voyant découragés et pâles, il nous adressa la parole en disant : « Courage ! (ce sont ses paroles) ils m'ont assassiné ! » Je lui dis : « Comment ? où ? » Il me dit : « J'étais à la manifestation. Arrivés à la hauteur de la rue de la Paix, on nous a coupés ; je me suis jeté à genoux, découvrant ma poitrine et disant : « Tuerez-vous vos frères ? » Les baïonnettes des gendarmes mobiles se sont relevées ; mais un officier s'est précipité sur moi et m'a donné un coup de sabre. L'instinct de la vie m'a fait me relever ; j'ai reçu le coup de sabre dans le côté ; il m'a traversé les intestins. » Mais ce n'est pas tout : il m'a dit qu'étant tombé la face contre terre, il a reçu plusieurs autres blessures : une dans le dos, une sur le front, une sur le nez qui lui a brisé la mâchoire inférieure ; il demandait encore grâce. Par suite d'un effort, il s'est fendu les deux mains ; il a eu une ecchymose aux deux mains. »

Nous faisons taire les sentiments de légitime indignation que nous inspire la lecture de cette déposition. Tous les hommes qui ont au cœur quelque humanité s'indigneront comme nous de tant de barbarie !

Et le Peuple se demande s'il y a des juges en France ! Les pillages restent impunis, et ceux qui commandent les pillards, ceux qui frappent des hommes désarmés reçoivent en récompense la croix des braves.

Paris, 3 novembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Entre autres déclarations faites devant la justice, le témoin Victor Deblin, demenrant rue Geoffroy-Marie, a dit :

« Je sais d'Edouard Schmitz, frère de Charles Schmitz, (accusé), que celui-ci a pris part à la présidence de la réunion qui s'est tenue chez Pellier, sous prétexte de la nomination d'un colonel, *mais tout simplement pour attendre les ordres de la Montagne au sujet de la manifestation du lendemain* : que lui Edouard et son frère Charles Schmitz *etaient gravement compromis, comme ayant pris part à cette réunion* QUI AVAIT EU LIEU LE 12.

» Enfin, Edouard Schmitz m'a dit *qu'il avait désarmé un garde national.....* »

J'extrais ces divers passages de la deposition faite par Deblin devant la haute cour, et rapportée par le *Moniteur* d'aujourd'hui.

M. Crémieux a vainement insisté pour que je fusse mis en presence de Deblin.

M. le président a refusé ma comparution, même à titre de renseignements.

Me Crémieux a lu quelques passages d'une lettre où je donne un démenti formel à Deblin ; ce démenti je le renouvelle aussi publiquement qu'il m'est possible de le renouveler. C'est devant la justice, en face de cet homme, que j'aurais voulu m'expliquer. C'est lui que j'aurais voulu confondre aux yeux de MM. les hauts jurés ; mais puisque cette faculté ne nous a été donnée ni à mon frère ni à moi, je m'adresse à vous, monsieur le rédacteur, pour vouloir bien insérer cette lettre, dont le défenseur de mon frère voudra bien à son tour faire à l'audience l'usage qu'il jugera convenable.

Salut et fraternité,

EDOUARD SCHMITZ.

28 bis, rue Neuve-Saint-Nicolas.

Nous ne croyons pas devoir refuser notre publicité aux faits suivants, faits extrêmement graves et dont nous voudrions douter s'ils ne se produisaient pas sous la garantie d'un représentant, homme honorable, appartenant au département de l'Ain :

Paris, 30 octobre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Les actes de brutalité militaire continuent dans le département de l'Ain. M. le maire de la ville de Trévoux vient d'être frappé au visage et couvert de sang par un officier qui, pour comble d'indignité, lui a proposé un duel.

J'avais connaissance dès hier matin de ce fait.

Si je ne l'ai pas porté à la tribune, c'est que la lettre qui me l'annonçait me venait d'une personne dont l'écriture m'était inconnue. Aujourd'hui, je le tiens pour constant.

Je pourrais donner les plus minutieux détails sur ce nouvel attentat dirigé contre l'autorité régulière, à l'exemple du mépris que le gouvernement fait lui-même de la loi.

» Je me borne à dire que le tort de l'honorable magistrat dont il s'agit consiste à avoir protégé avec courage deux de ses administrés qui avaient été maltraités aussi par un soldat, et de plus emprisonnés. M. le maire de Trévoux parvint à faire élargir les deux pères de famille en établissant leur innocence.

Ce fut alors que l'officier qui avait ordonné l'arrestation, furieux de se voir ravir sa proie, s'en prit au magistrat qui venait de remplir un devoir, prétendant que *sous l'état de siége l'autorité civile n'est rien.*

Veuillez, je vous prie, monsieur le rédacteur, publier ce nouvel exploit des auxiliaires de l'*ordre* et du *parti modéré*.

Le département de l'Ain étant privé en ce moment d'un journal de notre opinion, nous aurons désormais recours à la presse parisienne pour défendre, comme nous l'entendons, la cause sacrée du droit et de la liberté dont la majorité de l'Assemblée est elle-même trop peu soigneuse.

Agréez, etc. FRANCISQUE BOUVET.
Représentant du Peuple

Toujours le même système de violences contre la liberté de la pensée ; c'est aujourd'hui le tour du *Républicain* de Sens à payer son tribut à la persécution de messieurs du parquet.

« Ces messieurs, s'écrie la feuille démocratique, prétendent qu'en rappelant au Peuple ses droits, en lui conseillant d'en user, nous excitons à la haine et au mépris des citoyens les uns envers les autres. Et cependant nous engagions le Peuple à renoncer à toute idée de vengeance, nous lui disions qu'il ne devait chercher son triomphe que dans le suffrage universel, dans les moyens légaux. »

Il y a en ce moment une recrudescence de propagande religieuse et légitimiste. Il nous est tombé sous la main une petite circulaire intitulée : *Véritable portrait de N. S. JésusChrist*, envoyé par Publius Lentulus, gouverneur de la Judée, au sénat romain, lors de *l'époque du fils de Dieu sur la terre* (sic).

« Ce portrait, dit la circulaire, vient d'être trouvé il y a très peu de temps dans les souterrains qui tiennent à l'ancien palais du Sénat romain, en parfaite conservation, où il était caché depuis plus de dix-huit cents ans.

Nous avons également l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'être vu par les premiers artistes de France et d'Italie, etc., qui tous s'accordent à lui trouver une ressemblance parfaite *avec la beauté la plus sainte et la plus sublime*. Cette estampe n'offre rien à désirer. Veuillez l'accueillir d'autant plus que son prix est tellement modique que nous espérons que vous voudrez bien l'acquérir, vu la très grande véracité du portrait, ainsi que l'inscription si simple et si bien détailléa de ce temps si reculé.

Suit le prix de l'estampe, qui est de la modique somme de soixante-quinze centimes, ce qui est véritablement pour rien.

La circulaire ajoute en *post-scriptum* :

« Nous nous sommes également procuré, pour faire le pandant, le portrait de la très sainte Vierge Marie, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ, peint par l'évangéliste Saint-Luc, lors de la présence de la Vierge à Jérusalem, laquelle voyant ce portrait, dit : J'attache mes grâces à cette image.

Tout cela est trop curieux pour être passé sous silence.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, de plus intéressant, de plus colossal, c'est que le prétendu portrait de Notre-Seigneur Jésus-Christ, envoyé par Publius Lentulus, est un fac simile de celui de M. Crédit, dit Dieu-le-Veut, sauveur futur de la France.

Un parti qui a recours à de semblables jongleries est un parti jugé.

Nous lisons dans le *Concordia*, journal de Turin :

« Voici une instruction confidentielle, très curieuse, envoyée par le préfet de l'un des départements français, frontières de la Suisse. Nous la publions pour l'édification de nos lecteurs. Il est inutile de dire que la majeure partie des émigrés, signalés dans cette note ne sont plus à Genève depuis longtemps. Ce que l'on ne saurait trop admirer, c'est la facilité avec laquelle on transforme en France un directeur de douanes en agent de police.

Préfecture de . . . . . . — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

. . . . . le. . . septembre 1849.

Cabinet du préfet. *A monsieur le directeur des douanes, à.....*

Monsieur le directeur,

Le ... de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous adresser les recommandations nécessaires relativement aux intrigues politiques ourdies par les réfugiés à Genève.

Je reçois aujourd'hui une liste nominative qui facilitera l'exercice de votre surveillance : je m'empresse de vous en donner une copie.

Agréez, etc.

LE PRÉFET.

LISTE DES RÉFUGIÉS DE GENÈVE.

Ministère de la guerre.

Italiens. — Mazzini ; Sturbinetti ; Galetti ; et la plupart des membres de la constituante romaine.

Français. — Thomas, ex-fourrier ; Bechaux, socialiste ; Barry ; Juif, avocat ; Léon Legert, journaliste ; Dubreuil, élève en médecine ; Berne ; Petitjean ; Bernard Barret ; Magnon Burtal ; Perrin Elias ; Perrin (N.) Bouvet de Nantua ; Arène, id. Baudin ; Boniface, président du club qui se tient tous les jours à Genève ; Ordinaire, de Mâcon ; Rolland, représentant du peuple ; Martin Bernard, id ; Boichot, id..

Allemands. — Hummel ; Struve ; Thielmann ; Heinzer ; Lovenfels, qui ont déjà abusé de l'hospitalité. Brentano ; Werner ; Gaegg ; membres du gouvernement provisoire de Bade. Hist ; Schmit ; Greiner ; Reichard ; G. Freid, membres du gouvernement provisoire de la Bavière rhénane. Mierolowski ; Siégel ; Poll ; Mersy ; Blanker ; Metternich, chefs militaires Frobel, l'un des assassins du comte Latour, condamné à mort avec Robert Blum.

Les journaux et les correspondances de Genève nous ont appris depuis longtemps que tous les réfugiés français et allemands, pour ôter tout prétexte de remontrances et de vexations, se sont fixés dans l'intérieur de la Suisse, loin de la frontière. Ceci soit dit en passant à la *Patrie*, qui encore aujourd'hui accuse indirectement ces malheureux proscrits de fomenter en France l'insurrection, et signale Genève comme un foyer d'agitation politique. La *Patrie*, et bien d'autres journaux avec elle, en oubliant le respect qui est dû au malheur, oublient également le respect que l'on se doit à soi-même. Se faire l'écho de fausses et scandaleuses dénonciations est un rôle peu honorable et peu honoré en tous pays ; mais il y a des habitudes dont on ne saurait se défaire.

Revenant aux documents qui nous sont apportés par la *Concordia*, nous nous étonnerons comme elle que nos directeurs des douanes soient transformés en agents de police. Mais ce qui nous blesse le plus, c'est qu'on ait en quelque sorte flétri le nom de Robert *Blum*, le sublime martyr des vengeances autrichiennes, en accolant son nom à celui d'un des prétendus assassins du général Latour.

Ce qui ne nous indigne pas moins, c'est que l'on ferme les portes de la France à Sturbinetti, qui s'est si noblement acquitté de sa charge de sénateur de Rome ; à Galetti, qui l'a si vaillamment défendue ; à Mazzini, dont il n'y a pas si longtemps, à Londres, quelqu'un que nous ne voulons pas nommer allait mendier un regard.

Que le gouvernement persévère dans cette voie ! qu'il éloigne des frontières de la France tous les nobles et grands caractères qu'a fait éclore la révolution européenne de 1848 ; mais qu'il sache bien que la France, loin de s'associer à ces persécutions, proteste de toutes ces forces contre tout ce qu'elles présentent de misérable et d'odieux.

Les villes et les villages de la Hongrie ne présentent que ruines, et le pays un désert, par suite des horreurs commises par les sbires autrichiens.

Toutes les pendaisons, les fusillades, les condamnations aux travaux forcés, les bannissements et les confiscations de fortunes privées et publiques, qui ont eu lieu jusqu'à présent dans ce pays, n'ont pas encore satisfait le cœur paternel des Habsbourg ; la main de la justice doit encore s'étendre sur tous les membres du parlement révolutionnaire de Debreczin, qui, au nombre de 83 voix, ont signé l'acte de déclaration de l'indépendance de la Hongrie. Allez toujours, mais vous verrez bientôt qu'on ne tue pas si facilement une nation. Depuis soixante-dix ans vous tuez la Pologne, et c'est surtout depuis que vous la tuez qu'elle vous fait le plus peur. Vous avez vu son fantôme se dresser devant vous sur toutes les barricades de vos capitales, et sur tous les champs de batailles de la liberté. Il vous apparaîtra encore accompagné de celui de la Hongrie !

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant l'extrait qui suit de *la Pologne*, journal slave de Paris :

« Péniblement affecté par le départ volontaire d'un nombre déjà malheureusement trop considérable de réfugiés polonais pour l'Amérique, voyant dans ce fait une triste abdication de la mission glorieuse pour laquelle l'émigration vient de passer dans l'exil dix-huit annees d'attente, le dernier général en chef de l'armée polonaise, M. Rybinski, a cru devoir adresser à ses compatriotes un remarquable manifeste, dont nous citerons ici les principaux passages.

« Concitoyens, il n'existe pas de motifs graves pour abandonner la place que nous avons occupée jusqu'à ce moment. Notre honneur national et la situation politique de l'Europe nous conseillent d'y rester encore. Nous ne devons clore la durée de notre exil par aucune action qui serait dénaturée à compromettre nos engagements, notre dignité et nos nobles malheurs.

« La révolution de 1848 nous ouvrait une belle perspective. On y a renoncé trop légèrement. On s'est jeté partout sans intelligence et sans but.... Nos espérances sont gravement compromises ; mais elles ne sont pas éteintes, pourvu que nous présentions au monde le spectacle de l'union, dans nos pensées et dans nos actes. Les militaires ont constamment donné l'exemple d'un dévoûment réfléchi à l'ordre et à l'autorité. Nous devons soutenir notre rôle jusqu'au bout, sans jamais désespérer de l'avenir. Un remaniement européen est inévitable. La France n'a pas encore formellement déclaré qu'elle place la question polonaise en dehors de sa politique. Elle ne saurait manquer de reprendre un jour le principe traditionel de sa diplomatie, et de reconnaître qu'il y a des engagements inviolables.

» Ayons pour la Russie les mêmes sentiments qu'avait pour elle l'empereur Alexandre, lorsqu'il déclara devant la diète polonaise de 1818 sa résolution d'accorder à sa propre patrie les institutions de la Pologne. Alexandre avait des instincts sublimes. Quoique moscovite, il sentait la nécessité de l'intervention polonaise pour régénérer et civiliser sa patrie... Soyons vis-à-vis de la Russie sans orgueil comme sans faiblesse n'oublions pas les fières et nobles paroles adressées aux généraux russes par un de nos compatriotes : Nous pourrons devenir vos frères, vos esclaves jamais !

» L'Europe se trompait d'une manière étrange en supposant l'émigration capable d'accepter un arrangement qui blesserait notre mission et notre dignité nationale. Il faut renoncer à toute conciliation, ou nous accepter comme un grand peuple avec nos principes historiques.

» En regardant avec calme la situation actuelle du monde, nous apercevons des motifs plus graves et plus décisifs que jamais de nous attacher à nos légitimes espérances. La reconstitution de la Pologne est un besoin, non seulement slave, mais encore européen. Ce serait un bienfait pour la Russie elle-même, qui comprendra qu'en nous exterminant comme nation, en nous assimilant à sa substance, elle porterait une atteinte irréparable à sa stabilité intérieure.

» La Pologne est la grande affaire européenne. Mais, je le répète, il faut nous réunir tous dans un meme but ; il nous faut de la logique dans nos pensées et une discipline sévère dans notre conduite, si nous voulons exercer quelque influence sur les événements qui se préparent, événements d'où peut sortir le rétablissement de la Pologne et une réconciliation durable entre tous les Slaves. Si l'on nous voit suivre des insinuations légères, ou obéir à des tendances divergentes, on ne s'occupera plus de nous, et avouons-le, ce ne sera pas tout à fait à tort.

» Notre mission n'est ni en Grèce, ni en Amérique. Quelque horribles qu'elles soient, nos souffrances doivent nous rester chères, et nous devons les subir par respect pour notre passé et notre avenir. Rien n'est perdu, tant que nous restons au poste que l'honneur nous assigne, inébranlables défenseurs des droits historiques de notre nationalité. »

Nous extrayons du *Moniteur algérien* du 30 octobre :

A la date du 11 octobre, M. le général Herbillon, ainsi que nous l'avons dit, avait pris le parti d'employer, devant Zaatcha, la marche méthodique d'un siége régulier.

M. le colonel de Barral arriva le 12, avec la colonne qu'il avait d'abord conduite à Bou Çada. Ce renfort et les goums qui le suivaient donnèrent le moyen de diminuer la fatigue des troupes, tout en activant les travaux de la tranchée, et de surveiller pendant le jour les abords de l'oasis. Néanmoins, l'investissement ne pouvait être complet, et de nombreux volontaires des oasis voisins, des Ouled-Naïls et des tribus de l'Aurès, continuèrent de se jeter dans le village pendant la nuit, à la faveur de la forêt de palmiers qui l'entoure.

Les munitions manquant pour mieux ouvrir les brèches, l'assaut fut résolu pour le lendemain.

Le 20 octobre, à six heures et demie du matin, au signal de l'artillerie, 25 sapeurs du génie et une compagnie de grenadiers du 2e régiment de la légion étrangère, suivis par une compagnie du 5e bataillon de chasseurs à pied, abordèrent, sous une grêle de balles, la brèche de gauche

M. le colonel Carbuccia la conduisait. Arrivé sur la brèche, la tête de colonne, au moment d'entrer, se trouve au pied d'un pan de muraille qui se renverse sous l'effort des défenseurs embusqués en arrière. Neuf de nos hommes sont écrasés ; la chute de la muraille est le signal d'un feu plus violent : en quelques instants 14 hommes sont tués, 39 blessés, la colonne est forcée de revenir chercher un abri dans la tranchée.

A la droite, M. le colonel Dumoutez, du 43e de ligne, avec le 1er bataillon de son régiment, précédé d'une section de sapeurs du génie, franchit le fossé, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, et aborde sans hésitation une brèche haute et escarpée. Pendant deux heures, sous le feu d'un ennemi invisible, on cherche à s'ouvrir un passage au travers des décombres, mais l'obstacle résiste aux outils des sapeurs. Déjà 17 hommes sont tués, 80 blessés, parmi lesquels MM. le chef de bataillon Guyot, les capitaines Berthe, Héros, Prevost, Tillet, le lieutenant Miot, le sous-lieutenant Besson ; M. le général Herbillon ordonne au brave bataillon de se retirer.

Dans les journées des 20 et 21 la place a été resserrée ; de nouvelles batteries, plus élevées pour mieux voir le pied des murailles, on été préparées. Les munitions demandées à Bathna étaient attendues le 25 au soir. Le tir en brèche a dû recommencer le 27 au matin, et toutes les mesures seront prises pour livrer un nouvel assaut avec des chances plus favorables.

Pendant que M. le colonel Barral quittait Bou-Çada, où il laissait une petite garnison de malades et d'éclopés, sous la sauvegarde du caïd El-Ghomri, le goum venu de Médéah avec le sous-lieutenant Carrus, après avoir secondé le colonel dans une première razzia sur les Ouled-Naïls-Chéragas, se rabattait vers l'ouest, par le sud du lac de Zarhez, pour tomber sur les fractions insoumises des Ouled-Naïls-Garabas.

M. le lieutenant Gruard, chef du bureau arabe de Boghar, concourait à ce mouvement avec 1,500 chevaux de goums réunis près du poste le 12 octobre, sous un prétexte capable de détourner les soupçons des gens menacés.

La razzia s'est effectuée le 14, près de Gherra, avec un plein succès, après avoir parcouru, en 36 heures, des espaces immenses (40 à 50 lieues). La troupe de M. Carrus a seule combattu. Elle a tué aux dissidents une quinzaine des leurs, fait une quarantaine de prisonniers, dont plusieurs sont importants. Ses pertes sont de 5 blessés, parmi lesquels l'aga Bou-Seba, et quelques chevaux tués.

Les prises, très considérables (près de 1,500 chameaux, 5,000 moutons, etc.), appartiennent pour les 4/5 aux capteurs, qui ont agi sans l'assistance de troupes françaises, 1/5 au Trésor.

» Ce coup de main a fait revenir sur leurs pas bon nombre de cavaliers des Ouled-Naïls, qui étaient allés se joindre aux défenseurs de Zaatcha, et d'autres qui, réunis à la fraction hostile des habitants de Bou-Çada, attaquaient le détachement laissé dans cette petite ville par M. le colonel de Barral.

» Le caïd El-Ghomri et les siens avaient vigoureusement résisté, de concert avec nos soldats. Ils étaient déjà hors de péril, quoiqu'ayant perdu plusieurs hommes (4 tués et 3 blessés du détachement, le double chez nos amis), lorsque les goums d'Aumale, de Bordj Bou-Areridj et de Sétif, bientôt suivis par un bataillon du 38e, de cette dernière place, accourus à la nouvelle de l'attaque, achevèrent de les dégager.

Malgré ce succès, la défense prolongée de Zaatcha entretient naturellement une grande agitation dans cette contrée et décuple l'ardeur et l'audace des insurgés de l'Aurès. La communication entre Bathna et Biscara a été plusieurs fois menacée, et les convois n'y voyagent plus qu'avec escorte.

Des mesures énergiques viennent d'être prises pour étouffer cette insurrection, plus audacieuse, mais non plus étendue, d'ailleurs, qu'aux premiers temps où elle apparut ; elle n'a point dépassé, en effet, les limites des Zibans et de l'Aures, et le pays des Ouled-Naïls.

Les nouvelles du reste de l'Algérie, même celles de la province de Constantine, sont satisfaisantes.

Le chef du Zouaghra, Mahmed ben-Azzeddin, contre lequel deux campagnes ont eu lieu en 1848 et 1849, vient de faire entre les mains de M. le général de Salles, à Constantine, une soumission qui paraît sincère, si l'on en juge par un acte aussi significatif que sa venue dans ce chef lieu de la province où il n'avait plus paru depuis le jour où nous en sommes devenus les maîtres.

Cette soumission aplanira probablement bien des difficultés et avancera beaucoup le jour où la place de Djidjeli pourra se voir affranchie du blocus qui arrête son développement.

Le cheick Mahmed-ben-Azzedin est encore à Constantine, où il attend la décision de M. le gouverneur-général, relativement à ses propositions.

Quelques autres petits événements ne méritent point d'être rapportés à côté de ces faits qui préoccupent, à juste titre, l'Algérie entière.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

Bavière. — MUNICH, 30 *octobre*. — Voici les conclusions du rapport que le comité pour les affaires allemandes soumettra demain à la seconde chambre :

La chambre espère que le ministère, dans la suite des négociations sur les affaires de l'Allemagne, maintiendra la pensée fondamentale d'une union de toute l'Allemagne, et ne reculera pas devant les sacrifices nécessaires pour la fondation d'une constitution définitive ; qu'enfin il soumettra à la chambre les résultats de ces négociations.

Hesse électorale. — On écrit de Cassel, 28 octobre :

Hier, M. Charles d'Assailly a remis en audience particulière les lettres de M. le président de la République française, qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur.

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette de Voss* :

« Nous apprenons que, dans une note récemment remise à notre cabinet, le gouvernement autrichien se plaint en termes formels de ce que la Prusse, en convoquant la diète fédérale, ait coupé court à toute possibilité de s'entendre avec l'Autriche.

» Convoquer la diète fédérale, est-il dit dans la note, c'est ouvrir à la démocratie un nouveau champ pour se funeste activité.

» Nous croyons savoir que la Prusse ne se laissera pas détourner par cette note du but qu'elle s'est proposé. »

— On lit dans la *Correspondance lithographiée* :

On parle beaucoup, dans certains cercles militaires, d'une prochaine réorganisation de la landwehr.

HONGRIE.

PRESBOURG, 28 *octobre*. — Le bateau à vapeur, qui est arrivé aujourd'hui à midi de Pesth, a débarqué encore 13 condamnés, appartenant pour la plupart aux classes élevées, parmi lesquels se trouvent le comte Nitzki, l'évêque Rudnianski de Stuhlweissenbourg ; Neuwirth, rédacteur de la *Gazette de Fünfkirchen*, et autres destinés à subir leur condamnation dans la forteresse d'Olmutz.

— D'après la *Gazette de Cologne* d'aujourd'hui, Haynau est de retour en Hongrie. Il paraît souffrant ; ses yeux, masqués par un grand abat-jour vert, sont rouges et enflammés. Un peintre qui voudrait symboliser l'Autriche n'aurait, selon nous, qu'à faire le portrait de ce héros.

On veut donner son nom *glorieux* à une place de Presbourg, et, par une ironie du sort, la place à laquelle on veut rendre cet honneur s'appelait jusqu'à présent la place de la Miséricorde.

AUTRICHE.

Comme l'emprunt recemment négocié a dû être uniquement affecté aux obligations contractées envers la banque, le ministre des finances se voit obligé de recourir à un nouvel emprunt. Du reste, la première opération n'a pas été aussi heureuse qu'on le prétendait ; beaucoup de souscriptions ne seront pas couvertes en entier, parce que la plupart des souscripteurs s'étaient imaginé que leurs offres ne seraient acceptées que pour une part proportionnelle.

Il paraît certain, d'après un journal allemand ordinairement bien informé, que le ministère ne veut point abandonner son principe de l'annulation absolue du papier Kossuth.

Styrie. — VIENNE, 29 *octobre*. — Le comité de la diète de Styrie a demandé la convocation d'une diète générale. Cette démarche met en émoi toute la presse slave.

La municipalité de Prague avait sollicité une pareille mesure il y a six mois.

Croatie. — AGRAM, 27 *octobre*. — Les hommes de confiance des Slaves serbes sont en ce moment à Vienne et s'occupent de la réunion de leur woïwodie avec la Croatie, pour n'en former qu'un seul pays.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 31 *octobre*. — Chambre des députés. Séances des 29 et 30.

Dans ces deux séances la Chambre s'est occupée de la loi sur les poids et mesures.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la discussion, qui n'a prouvé qu'une seule chose, combien dans tous les pays on a de la peine à sortir de l'ornière des habitudes. On ne l'a que trop éprouvé en France, où l'on est resté 50 ans à mettre partout en pratique le système décimal décrété par la Convention.

Dans la séance du 29, le ministre des finances a présenté quelques parties du budget, promettant de communiquer bientôt à la chambre le bilan général des finances de l'Etat.

— Le vaillant défenseur de Venise, le général Guglielmo Pepe, vient d'arriver à Turin.

— Un journal semi-officiel annonce l'arrivée du citoyen Lucien Murat, ambassadeur de la République française près la cour de Sardaigne.

— Le congrès général de la Société d'instruction et d'éducation a voté dans l'une de ses dernières séances trois pétitions à la chambre des députés ; l'une pour la création d'une école normale pour les institutrices ; la seconde de-

mandant une loi qui *rende obligatoire l'instruction primaire*; la troisième indiquant les meilleurs moyens d'organiser les écoles normales. Le professeur Schiaparelli, secrétaire du congrès, chargé de résumer les discussions, s'est fait remarquer par la clart et l'élégance de son style oratoire.

Le congrès, avant de se séparer, a mis au concours un ouvrage *en forme de catéchisme, sur les droits et les devoirs d'un citoyen dans un Etat constitutionnel*. Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 800 fr.

MILAN, 28 *octobre*. — Vous connaissez notre grande et belle ville, vous savez combien autrefois elle était vivant et animée. La foule qui se pressait dans toutes les promenades, au Corso oriental, au jardin public et sur les bastions, tout est changé aujourd'hui; Milan n'a plus que l'apparence d'un *Campo-Santo*. Les habitants, trahis daas leurs espérances, n'ont plus foi en rien. La nouvelle que Radetzcki résume en lui tous les pouvoirs annonce que l'état de siége, l'arbitraire, les vexations, ne sont pas près de finir.

Ce qu'il y a de singulier, c'est l'hypocrisie de la maison de Lorraine qui adjoint à Radetzki deux noms italiens pour faire croire qu'elle est décidée à respecter notre nationalité. Mais personne n'ignore que la famille de Montecuccoli est fixée en Autriche depuis plus de cent ans, et que Strassoldo est du Tyrol allemand. Pour fêter ces nominations, tout le monde a quitté la ville et va s'établir à la campagne.

Les officiers autrichiens se sont emparés au théâtre de la Scala de toutes les loges appartenant à des familles milanaises. Pour donner à cette usurpation une apparence de légalité, on a demandé l'avis d'un certain Lamperti, procureur fédéral, renégat de tous les partis et le procureur a prouvé que l'armée avait parfaitement le droit de prendre la chose d'autrui.

L'épuration va s'étendre jusqu'aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Tous les juges promus par le gouvernement provisoire vont être destitués.

Malgré la proclamation de Montecuccoli, qui promet l'abolition de toutes nouvelles taxes, on a imposé aux habitants de Bergame des centimes additionnels, qui doivent servir à ajouter à la citadelle de nouvelles fortifications.

Les généraux et tous les officiers autrichiens montrent l'espoir qu'aussitôt les Français partis de Rome la constitution accordée par Charles-Albert ira rejoindre ce prince dans sa tombe. La résistance du sénat à toutes les mesures libérales, son acharnement à rompre tous les liens qui attachent le Piémont aux autres provinces de l'Italie, seraient un triste présage si avant tout Victor Emmanuel n'était un honnête homme, incapable de commettre une action qui, après tout serait un attentat à la mémoire de son père, une sorte de parricide.

Toscane. — FLORENCE, 27 *octobre*. — Le maréchal d'Aspre a reçu la nuit dernière un ordre de rappel. Il va résider à Plaisance où doit être établi le quartier général du corps d'armée placé sous ses ordres. On cherche vainement à pénétrer les motifs de cette décision inopinée et qui a surpris tout le monde.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Adriani, ancien ministre, qui depuis quelque temps était revenu en Toscane. Il a été arrêté dans la rue des Calzaioli.

C'est, dit-on, le prince de Lichtenstein qui doit succéder au maréchal d'Aspre.

Ce qui occupe tous les esprits en ce moment, c'est la question de l'occupation militaire de la Toscane par les troupes de l'Autriche pendant un certain nombre d'années. On n'est pas encore tout à fait d'accord à cet égard; rien n'est encore conclu, mais l'occupation sera maintenue.

États romains. — ROME, 25 *octobre*. — Le Ghetto, quartier assigné aux Israélites, et d'où ils ne peuvent sortir passé une certaine heure, d'après les règlements de la police pontificale, a été cerné et comme mis en état de siége. On est entré dans toutes les maisons, l'on y a fait des perquisitions et l'on a emporté tous les objets d'or et d'argent qui ne portaient pas la marque de ceux en possession desquels ils avaient été trouvés.

La raison alléguée pour en agir ainsi, c'est que ces objets provenaient d'une mauvaise source, et sous ce prétexte on a encore enlevé le linge, les étoffes, enfin presque tout ce qui était en leur possession.

C'est ainsi que tout un quartier de Rome, où l'on compte beaucoup de négociants honorables, est frappé d'une accusation infâme, et traité comme une caverne de brigands.

Etats napolitains.—NAPLES, 22 *octobre*.—La persécution gagne de plus en plus les provinces. Le nombre des personnes arrêtées ne se compte plus. Le marquis Sagariga a réussi à se sauver; Giardini, ex-député d'Aquila, avocat d'une grande renommée, a été également obligé de prendre la fuite.

Que résulte-t-il de toutes ces persécutions? Ferdinand veut-il donc arrriver à la fin de son règne en s'apouyant sur le bourreau? Depuis qu'il est monté sur ce trône si souvent ensanglanté, n'est-il donc pas rassasié de meurtres et de sang? Il eût bien mieux valu pour lui, et peut-être vaudrait-il mieux encore faire à son Peuple les concessions qu'il réclame que de livrer son nom à la postérité comme la plus horrible injure que l'on puisse faire à un roi.

Sicile. — PALERME, 20 *octobre*. — Les arrestations, les persécutions, les incarcérations augmentent, se multiplient d'une manière effroyable; on dirait que le gouvernement de Palerme veut rivaliser avec celui de Naples. Le prince Pignatelli a été arrêté en plein jour, place St-Dominique, et traîné en prison. L'avocat Arcuri, ex-député au parlement sicilien, le chevalier Verzura, les imprimeurs Meli et Garini, ont tous été jetés dans les cachots. Quant aux hommes du peuple que l'on arrache à leurs familles, qu'on fusille, ou qu'on enterre tout vivants dans les bagnes, il est impossible de les compter. Bien que Palerme soit fort abattue, il n'en faut pas moins trente mille baïonnettes pour comprimer la rage de ce peuple frémissant.

Le 4 octobre, jour anniversaire de la naissance du prince héréditaire, des protestations ont été adressées à tous les consuls. L'audace et le courage de la population épouvantaient ceux qui couvrent la Sicile d'armées menaçantes, dans l'espoir de soumettre un Peuple qui pourra bien céder un moment, mais qui ne se laissera pas abattre.

ILÈS BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 3 *novembre*. — Consolidés ouverts a 92 1/2, 3/4 au comptant et 92 5/8 3/4 pour compte, fermés à 92 1/2 5/8 pour compte et comptant.

— Le *Times*, faisant allusion à certains bruits qui couraient en Angleterre, dit qu'au milieu des divers partis qui existent en France aujourd'hui, tenter de renouveler le système impérialiste est aussi extravagant que d'essayer de construire un système planétaire sans la force de la gravité. Il ajoute que la position des nouveaux ministres, qui ont pour mission de défendre le président, n'est nullement a envier. Il prévoit de grands embarras auxquels la Constitution n'assure pas d'échappatoire. Il faudrait au président, dit-il, de l'énergie et du génie pour triompher de l'influence des classes éclairées, qui ne l'ont jamais regardé ni reconnu comme leur chef.

— Le *Chronicle* contient un très long article sur l'ex-ministère, d'où nous extrayons les lignes suivantes, qui font voir comment les hommes que l'on vient de chasser si ignominieusement sont jugés même par le parti aristocratique en Angleterre :

« La chute soudaine du ministère Barrot est un triste malheur pour cette grande *conglomération* de légitimistes, d'orleanistes et de monarchistes qui, sous le nom spécieux de parti conservateur, ont continué de réunir les matériaux les plus incongrus, et, sous le plausible prétexte d'*ordre*, essayèrent tous d'arriver à leurs buts particuliers. Ils n'ont jamais été et ne sont unis que par un seul principe, leur haine contre la République, et tous leurs efforts ont tendu vers un but commun, la suppression du socialisme et la restauration de la monarchie. Quant au président, ils croyaient être sûrs de lui, car ils le surveillaient de si près qu'il n'osait guère leur désobéir.

Ce journal ajoute que M. Dupin, le 31 octobre, a dit qu'il fallait prendre garde qu'on ne fît un coup d'Etat contre la Banque, faisant ainsi allusion à une vente de 700,000 francs de rentes 5 0/0 qui avait eu lieu le jour précédent, et qu'on disait avoir été faite pour le compte de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Cette feuille critique aussi un état de choses qui accepte pour ministre des finances M. Achille Fould, un des plus avides spéculateurs de la Bourse.

Irlande. — La semaine passée lorsque les membres du *Limerick institute* assistaient à leur banquet annuel auquel ont pris part le maire, l'évêque et plusieurs personnages de distinction, M. Potter a proposé le toast qui suit : Mylords et messieurs, je prierai tout le monde ici présent de faire raison au toast que je vais porter. Vous savez tous que M. Smith O'Brien, ex-secrétaire de cet institut, a sacrifie tout son amour, tout ce qui lui était cher au monde, son cercle domestique, sa famille et ses amis pour sa patrie; je propose donc la santé de William Smith O'Brien. (Tonnerre d'applaudissements.) Robert O'Brien, frère du convict, l'a remercié dans un discours très touchant.

L'armée et la police se dirigent en masse vers le nord de l'Irlande, pour empêcher une collision, le 5 novembre, entre les catholiques irlandais et les protestants orangistes. Nous apprenons qu'il y a plusieurs ministres de cette religion qui, du haut de la chaire, encouragent les orangistes à faire une Saint Barthélemy d'Irlandais.

BELGIQUE.

On lit dans la *Nation*, journal de Bruxelles :

L'ouverture de la session parlementaire approche, et le ministère ne nous fait point part de ses projets.

Quels plans a-t-il trouvés pour combattre la misère croissante dans plusieurs de nos provinces, et que l'approche de l'hiver rend plus redoutable?

Quelles sont ses vues relativement à la réduction du budget de la guerre, budget qui, les pensions militaires comprises, s'élève à 30 millions?

Quels sont ses projets d'organisation de l'enseignement à tous ses degrés?

Quelles réformes économiques a-t-il préparées? — Nous ne parlons point des réformes politiques. Le ministère, nous le savons, trouve la Belgique trop arriérée pour arriver, même après l'Italie, la Prusse, l'Autriche, à la suppression du cens électoral.

En un mot, quels projets de loi propres à améliorer le sort moral et matériel du Peuple, le cabinet va-t-il déposer sur le bureau de la chambre?

Quelles promesses va-t-il faire entendre dans le discours du trône dont la rédaction doit l'occuper dans ce moment?

Il nous semblait que le pays est assez intéressé aux questions qu'aura à débattre la représentation pour que les organes de la politique actuelle daignassent nous prévenir quelques jours d'avance.

Les électeurs pourraient ainsi donner à leurs députés des conseils bons à suivre.

Mais, hélas! le ministère sait-il lui-même ce qu'il veut? Veut-il quelque chose?

A part sa reprise d'hostilités contre les catholiques, nous déclarons, pour notre part, ne rien voir *dans les journaux qui nous annonce* la prochaine arrivée des représentants de la nation.

— Le gouvernement vient de rendre l'arrêté suivant :

« Article 1er. Le péage de la Sambre belge est réduit de 50 0/0, tant pour le chargement que pour le tonnage, à l'aller et au retour, en ce qui concerne les houilles et cokes en destination de la Fère (France) et au delà.

» Art. 2. Cette réduction est accordée sous la condition, acceptée par les compagnies de la Sambre française canalisée et du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, qu'une réduction de 25 0/0, également applicable au tonnage et au chargement, aller et retour, sera accordée par elles sur les droits de navigation perçus pour les houilles en transit par ces deux voies navigables, auxquelles les cokes seront à l'avenir entièrement assimilés.

» Toutefois, il est entendu qu'à l'égard des bateaux vides en retour sur le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, la réduction de 25 0/0 aura lieu sur le taux du tarif antérieur à la convention du 6 août 1840. »

TURQUIE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

» Des lettres de Belgrade, du 21 octobre, nous annoncent le passage d'un courrier anglais en route pour Constantinople. Ce courrier annonçait partout que son cabinet était toujours disposé à prêter à la Porte toute l'assistance nécessaire au maintien de sa dignité.

» On disait aussi à Belgrade que l'Autriche ne voulait pas céder. On n'y savait pas un mot de la transaction qu'annoncent les lettres de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Londres

» Un correspondant de Galacz nous affirme que la mission de Fuad Effendi doit nécessairement échouer, la Russie exigeant non-seulement l'extradition des réfugiés, mais demandant encore que la Porte renonçât à ses droits de suzeraineté sur la Moldavie, la Valachie et la Servie, et se contentât d'un simple protectorat, comme la Russie; demandant en outre l'occupation de la Servie par des forces russes, l'extension des frontières de la Grèce, etc. »

AMÉRIQUE DU NORD.

Nous apprenons, par le vapeur le *Clyde* qui vient d'arriver en Angleterre, que la plupart des possessions anglaises dans l'Occident sont très agitées, sinon troublées, et que la politique en est la cause. Il y a eu des émeutes à Trinidad où quelques personnes ont été tuées. La Jamaïque et la Guyane présentaient le même aspect.

Californie. — Cet Eldorado offre toujours des ressources de plus en plus étonnantes. Une fabrique de Liverpool vient de recevoir une commande de plusieurs maisons de fer pour les régions aurifères.

COMPTE-RENDU

De la commission pour la distribution des secours fraternels aux familles des détenus politiques, dont le siége est rue de l'Homme-Armée, 2.

Produit des troncs.

18 août.—Tronc n. 1, aux Cuisiniers associés, 15, chaussée Clignancourt, 28 fr. 80 c.— 27. N. 2, aux Pharmaciens 26, rue Constantine (cité), 11 fr. — 1er. N. 3, au bureau de la Commission, et enlevé de suite, 1 fr. — 10. N. 3, aux Cuisiniers, cour des Bleus, près la rue Grenétat, 2 fr. 35 c.

15 septembre. — Tronc n. 4, aux Coiffeurs, rue Constantine (cité), 14 fr.

13 août. — Tronc n. 5, aux Cuisiniers, rue Simon-le Franc, 15 fr. 60 c.

22 juin. — Tronc n. 6, aux Cuisiniers, boulevard Belleville, barrière des Couronnes (à Monchâteau), 18 fr. 40 c.

10 août. — Tronc n. 6, même Association (deuxième levée) 15 fr. 50 c.

7 juin. — Tronc n. 7, aux Cuisiniers, chaussée Ménilmontant, 13 fr. 85.

10 août. — Tronc n. 7, même Association (deuxième levée), 4 fr.

22 juin.—Tronc n. 8, aux Cuisiniers, barrière des Amandiers, au Pavillon national, 99 fr.

29 août. — Tronc n. 8, même Association (la levée fut faite à la date mentionnée et l'argent non encore versé à la Commission), 73 fr. 69 c.— 10. N. 9, aux Cuisiniers, rue Saint-Denis, 178 ou 278, 14 fr. 75 c.— 10. N. 10, aux Coiffeurs, 356, rue Saint Denis, 7 fr. 65 c. — 9. N. 11, aux Coiffeurs, 18, rue des Gravilliers, 34 fr. 30 c. — 9. N. 12, aux Marchands de vins, 8, rue Jean-Robert, 18 fr. 20 c. — 10. N. 13, aux Pharmaciens, 101, rue Saint-Martin, 22 fr.

17 juin.—Tronc n. 14, aux Cuisiniers à la Jeune France, barrière Monceau, 19 fr. 45 c.

31 août. — Tronc n. 14, même Association (deuxième levée), 14 fr. 15 cent.

22 juin.—Tronc n. 15, aux Cuisiniers, barrière et chaussée du Maine, 38 fr.

10 août. — Tronc n. 15, même Association (troisième levée), 18 fr.

9 septembre. — Tronc n. 15, même Association (deuxième levée), 25 fr. 70 c —8. N. 16, aux Coiffeurs, 48, rue Saint-Antoine, 30 fr. 55 c. — 20 N. 17, aux Coiffeurs, 6, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 6, 17 fr. 55 cent.

22 juin. — Tronc n. 18, aux Cuisiniers, barrière de Sèvres, 23 fr.

9 septembre. — Tronc n. 18, même Association deuxième levée), 1 fr. 60 c.

15 août. — Tronc n. 19, aux Coiffeurs, 57, rue Saint-Denis, 14 fr. 75 c. — 20. N. 20, aux Coiffeurs, 4, rue de la Harpe, 9 fr. — 17. N. 21, aux Cuisiniers égalitaires, chaussée Clignancourt, 19 fr. 45 c. — 12. N. 22, aux Cuisiniers, Grande rue de la Chapelle Saint-Denis (banlieue), 25 fr. 35 c. — 16. N. 23, aux Cuisiniers, rue des Poissonniers, 25 (banlieue), 18 fr. 30 c.—17. N. 24, aux Cuisiniers égalitaires, chaussée Clignancourt, 15 fr. 55 c.—7. N. 25, aux Marchands de vins, 36, rue de Poitou, 19 fr. 55 c. — 9. N. 26, aux Chapeliers, 5, rue des Pavillons, 6 fr. 70 c. — 9. N. 27, aux Epiciers, 7, rue du Cadran, 65 fr. — 10. N. 29, aux Cuisiniers, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, 39 fr. 50 c. — 10. N. 30, aux Cuisiniers, rue et barrière des Couronnes (banlieue), 3 fr. 60. — 29. N. 31, aux Coiffeurs, rue Ménilmontant, 18 ou 47, 18 fr.

22 juin. — Tronc n. 32, aux Cuisiniers, barrière Fontainebleau, 10 fr.

10 août. — Tronc n. 32, même Association (deuxième levé), 6 fr. — 10. N. 33, chez le citoyen Cospel, Pointe d'Ivry (banlieue) 7 fr. — 20. N. 34, aux Marchands de vins, 118, rue Saint-Victor, 5 fr.

6 juillet. — Tronc n. 35, aux Corroyeurs, 40, rue de la Terrasse (Batignolles) 23 fr 44 c.

10 août. — Tronc n. 36, à la Propagande socialiste, 1, des Bons Enfants, 6 fr. 50 c. — 22. N. 38, aux Selliers, 4, rue du Grand Saint-Michel-Saint-Martin, 10 fr. 25 c. — 9. N. 39, aux Arçonniers, 25, rue des Petits-Hôtels, 4 fr. 75 c. — 10. N. 43, chez le citoyen Berthier, 32, rue Nationale Saint-Martin, 6 fr.—18. N. 44, Au bateau des blanchisseuses (sur le canal), station du Chemin-Vert, 5 fr. 75 c.—18 N, 45, idem, station d'Angoulême, 2 fr. 75 c. — 18. N. 46; id., station Ménilmontant, 5 fr. 35 c.— 22. N. 47; id., station Grange aux-Belles, 9 fr.— 18. N. 48; id., station Saint-Maur, 4 fr. 85 c.— 22. N. 49; id., station, près la La Villette, 2 fr. 60. — 9. N. 51, aux Coiffeurs, 9, rue St-Sébastien, 7 fr. 60 c. — 9. N. 52, aux Coiffeurs, 22, rue Jean-Robert, 1 fr. 35 c. — 9. N. 53, aux Cuisiniers, 53, rue du Temple, 11 fr. 50 c.— 22. N. 54, aux bains du bassin des Récollets, canal Saint-Martin, 50 c. — 13. N. 55, aux Coiffeurs, 53, rue Sainte-Avoye, 7 fr. 45.—7. N. 56, aux Coiffeurs, 22, rue des Arcis, 4 fr. 45 c.—8. N. 57, aux Coiffeurs, 42, rue de la Vannerie, 7 fr. — 10. N. 5 , chez le citoyen Donicier, 31, rue Phelippeaux, 6. francs 50 cent. —17, N. 59, aux Coiffeurs, 9, faubourg Saint-Denis, 8 fr. 60 c. — 29. N. 60, aux Cuisiniers, 24 bis, rue Saint-André, barrière Charonne, 4 fr. 65 c. — 9. N. 61, aux Coiffeurs, 71, faubourg du Temple, 5 fr. 15 c. — 10. N. 62, aux Cuisiniers, barrière de la Glacière, 9 fr. — 10. N. 64, aux Coiffeurs, rue de Paris, à Belleville, 8 fr. — 10. N. 65, aux Boulangers, 24, rue Vincent, à Belleville, 2 fr. 60 c. — 29. N. 66, aux Cuisiniers, barrière de la Chopinette, 8 fr. 55 c.

30 septembre.— Tronc n. 66, même Association (deuxième levée), 2 fr. 60.

16 août. — Tronc n. 67, aux Cuisiniers, boulevard Pigale, 15 fr. 90 c. — 9. N. 68, aux Coiffeurs, 73, faubourg Saint Martin, 65 c.

24 juillet. — Tronc n. 69, A Saint-Ouen, 8 fr. 30 c.

12 août. — Tronc n. 70, aux Cuisiniers, boulevard de Bruxelles, 2 fr. 50 c. — 12. N. 71, même Association, 4 fr. 60 c. —10. N. 72, aux Cordonniers, 22, place du Louvre, 7 fr. — 19. N. 74, aux Cuisiniers, 3, rue des Thernes, 2 fr. 35 c. — 10. N. 75, aux Cuisiniers, 17, rue Phelippeaux, 5 fr. — 10. N. 76, aux Cuisiniers, 23, rue Guérin-Boisseau, 2 fr. 05 c. — 10. N. 77, aux Coiffeurs, 231, rue Saint Martin, 10 fr. — Recette, 2,268 fr. 49 c.

Distributions faites aux familles et frais d'administration, 2,125 fr. 30 c.

Espèces en caisse au 30 septembre, 143 fr. 19 c.

Il a été envoyé à notre bureau, de la part du citoyen Vasbenter, des bijoux qui avaient été déposés au journal *le Peuple* pour les familles des détenus politiques. Ces bijoux se composent d'une petite montre en or pour femme, un cachet breloque, une petite chevalière, une bague marine, une alliance, une épingle diamans faux et divers débris de bijoux.

Lesquels objets seront estimés par expert et vendus le plus avantageusement possible, au bénéfice de la caisse des familles des détenus politiques.

Nous invitons les citoyens qui auraient des observations à faire, soit dans l'intérêt des familles que nous représentons, soit pour toute autre chose, à passer à notre bureau, rue de l'Homme-Armé, 2, tous les jours, de neuf à quatre heures.

Il sera pris note de leurs observations, et toutes les communications qu'ils pourront désirer leur seront faites.

Les membres de la Commission administrative :

CHANOUSSE, président;
STÉVENOT, GUÉRIN, ORY.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle de nombreuses nominations à divers grades dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, depuis celui de chevalier jusqu'à celui de grand officier.

— Le chemin de fer d'Epernay à Châlons (2e section de la ligne de Paris à Strasbourg) vient d'être ouvert à la circulation.

—11,960 navires ont passé le Sund pendant le mois d'août dernier. Il n'y avait parmi ces 11,960 bâtiments que 267 qui portassent le pavillon de France!

— Par décret du 31 octobre, sont nommés élèves de l'école normale supérieure les candidats dont les noms suivent :

1° *Section des lettres.*—MM. Emile-Joseph Belot, Charles Edmond Villetard de Prunières, Ernest Dupré, Louis-Paul François Pensot, Prosper Auguste Marcilly, Jean Marc-Emile Levasseur, Antoine Fournet, Claude-Marc Lalande, Valery Clément Octave Gréard, François-Léon Gauthiez, Etienne-Raymond Dumas, George Maurice Gulfrey, Alexandre-Charles-Louis-Henri d Andigier, Maxime Abel Gaucher, Yves-Antoine Duvaux, Hermite Reynald, Pierre-Antoine Brach, Edmond-Isidore Lebarbier, Anat de Provost.

2° *Section des sciences.* — MM. Charles Vacquant, Alfred Tecquen, Claude Ignace-Marcellin Trebaud, Paul-Joseph Serret, Camille Stanislas Inette, Victor Rognon-Brouville, Ferdinand André Fouqué, Simon Sirodot, Simon Léger, Paul-Jean Baptiste Gauthier, Louis-Florentin Joseph Bonnel, Alexandre Duhamel, Charles-Samuel Lagrandval, Claude Legnier.

— Le *Moniteur* a publié hier le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation.

Voici les prix comparés à ceux du mois de septembre :

	Septembre.	Octobre.
1re CLASSE.	—	—
Section unique.	16 fr. 16	16 fr. 07
2e CLASSE.		
1re section.	14 94	14 63
2e section.	15 46	15 14
3e CLASSE.		
1re section.	14 64	14 66
2e section.	16 55	15 86
3e section.	15 63	14 34
4e CLASSE.		
1re section.	14 » »	13 20
2e section.	14 78	14 67
Moyenne génér. en septembre.	15 14	» » » »
Moyenne générale en octobre.	» » » »	14 82

Ainsi, toujours de la baisse. Déjà, la moyenne de septembre, comparativement à celle d'août, avait subi une réduction de 53 centimes par hectolitre.

Il est à remarquer que la baisse s'est produite dans toutes les sections, sauf une seule, — la 1re section de la 3e classe. — Cette section comprend les départements du Haut-Rhin et du Bas Rhin. Mais l'augmentation sur les prix du mois dernier n'est là que de 2 centimes par hectolitre.

— M. Bineau, ministre des travaux public se propose, assure-t-on, de retirer le projet de loi de son prédécesseur, M. Lacrosse, sur le chemin de fer de Paris à Avignon. Il a combattu constamment ce projet dans le sein de la commission du budget dont il faisait partie.

— La liste des témoins à décharge étant fort avancée, on pense que les deux prochaines audiences de la Haute Cour de justice suffiront à l'audition des autres témoins, et que le procureur général pourra porter la parole sur les faits généraux de l'accusation mardi ou mercredi au plus tard. C'est M. Jules Favre qui répliquera au procureur général. Il est probable que les plaidoiries seront terminées à la fin de la semaine prochaine, et le verdict du jury, ainsi que l'arrêt de la Haute Cour, pourra être rendu dans une dizaine de jours.

— On écrit d'Alger, 25 octobre.

« Un violent incendie, occasionné par les feux nombreux que les Arabes allument dans les champs en cette saison, a failli détruire une partie de Philippeville (province de Constantine). Les flammes, poussées par un vent assez fort, ont envahi le mur d'enceinte et se sont communiquées aux baraques en planches qui servent de caserne à divers corps de troupes. Toutes ces constructions ont été complétement dévorées par les flammes, et le fort a eu à souffrir aussi de cet incendie. La ville entière a été pendant quelques instants dans la plus vive perplexité. »

— Hier, au moment où M. Portalis et M. Franck-Carré, l'un président, l'autre procureur-général près la cour des pairs lors du procès de Boulogne, ont prêté serment devant le président de la République, un sourire très significatif a été échangé entre M. Louis Bonaparte et M. Persigny, qui se tenait auprès de lui. Ce sourire n'a échappé presque à aucun des spectateurs réunis au Palais-de-Justice.

—Dans les préparatifs faits pour la solennité d'hier, on avait placé le fauteuil du président de l'Assemblée au pied de l'estrade où était disposé celui du président de la République. Sur la réclamation des questeurs, le siége réservé à M. Dupin a été placé à côté de celui de M. Louis-Napoléon.

— Il y a eu hier soir un grand dîner à l'Elysée. Les chefs de la magistrature qui ont prêté serment dans la cérémonie y étaient invités.

— M. Edmond Blanc fils est nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

— M. Pelletier est nommé chef du cabinet du ministre des finances.

— M. Jourdain, chef du cabinet de M. de Falloux, conserve le même emploi auprès du nouveau ministre de l'instraction publique.

— Mardi prochain, 6 du courant, la Cour de cassation se réunira en robes rouges pour juger une affaire de droit de poste et de transport de journaux. Il s'agit de statuer sur le pourvoi formé par M. le procureur général près la Cour d'appel d'Orléans, contre un arrêt de cette Cour, chambre des appels de police correctionnelle du 30 mai dernier, au profit du sieur Charles Chappuis.

Il y aura à l'entrée de l'audience réception des serments qui n'ont pas été prêtés le 3 novembre. Ce ne sera que mardi 6 que les audiences ordinaires de la Cour reprendront leur cours.

— On assure que hier un conflit de préséance s'était aussi élevé entre le vice président de la République et le garde des sceaux.

Pour empêcher que ces conflits ne se renouvellent, quelques représentants ont l'intention de saisir l'Assemblée d'une proposition tendant à fixer par un article de son règlement la place que le président de l'Assemblée doit occuper dans les cérémonies publiques.

— Une lettre de Gorée, reçue à Rouen, en date du 24 août, donne le récit d'un crime affreux, commis vers le milieu d'août par les matelots du navire l'*Adèle* :

« Ce navire, commandé par un capitaine blanc, avait un équipage composé de nègres, dont quatre matelots étaient Yolofs, et les autres, y compris le second, étaient Portugais. Les noirs portugais, ayant découvert que le capitaine possédait une somme de deux ou trois mille francs, conçurent le criminel dessein de s'en emparer à l'aide d'un forfait, et comme les Yolofs ne trempaient pas dans ce complot, il fut décidé que l'on chercherait un moyen pour les éloigner du bord pendant quelques instants.

Voici comment les coupables mirent leur projet à exécution : le navire étant en route pour la Grande-Terre, ils choisirent l'heure du dîner du capitaine, et coupèrent les amarres qui soutenaient le canot. Le capitaine, ayant été prévenu aussitôt que le canot etait à la mer, arrêta la marche du navire, et ordonna aux meilleurs nageurs de se mettre à l'eau pour atteindre la barque. Les plus forts nageurs de l'équipage étaient précisément les marms yolofs, et tous quatre se mirent à l'eau pour exécuter les ordres du capitaine.

Les conjurés, restés seuls, ainsi qu'ils l'avaient prévu, se jettent alors sur le capitaine : deux des plus forts le renversent à coups de barre d'anspeck; deux autres, armés de haches, le frappent à leur tour, et enfin lui tranchent la tête et la jettent à la mer. Les assassins, après avoir abandonné également aux flots le corps de leur victime, se livrent à d'actives recherches, renversent tout à bord et s'emparent de tout l'argent et des objets à leur convenance qu'ils peuvent découvrir.

Mais bientôt ces misérables se trouvèrent fort embarrassés, attendu qu il leur manquait les connaissances et l'habileté nécessaires pour fuir avec le navire, qui les conduisit au hasard et vint échouer tout près de Gorée.

L'équipage put prendre terre et courut chercher un refuge à la Grande-Ferre, s'imaginant que son crime resterait inconnu. Mais leur criminelle confiance a été trompée.

Le lendemain du jour où l'*Adèle* avait été mise à la côte, un nègre, qui suivait les bords de la mer pour se rendre à Dakar, aperçut une tête que les flots roulaient sur le sable; il courut la ramasser : c'était la tête de l'infortuné capitaine.

L'autorité, prévenue aussitôt, ordonna des recherches, et, le soir même, tout l'équipage fut arrêté. La justice a obtenu des aveux importants, et ce crime horrible recevra son châtiment. L'innocence des matelots yolofs paraît démontrée par les révélations des coupables.

— On lit dans le *National* :

« Toute la presse de Paris a raconté que quelques officiers d'un régiment d'infanterie stationné à Paris avait fait entendre des cris de Vive Henri V! à bas le président! dans un restaurant du boulevard, cris bientôt éteuffés sous le cri de Vive la République! poussé par la population attroupée sous la fenêtre de ce restaurant.

» M d'Hautpoul se trouve, dit on, fort embarrassé au sujet de cette petite aventure. Il ne voudrait pas sévir contre des jeunes gens qui n'ont fait autre chose que crier par la fenêtre ce que le ministre de la guerre pense tout bas; mais il est arrêté dans ses bonnes intentions à leur égard par l'insulte faite à M. Bonaparte.

» Imprudents! que ne se contentaient-ils de crier A bas la République! ils auraient obtenu de l'avancement. »

—Les procès politiques vont-ils continuer dans les départements? Nous trouvons dans la liste des affaires qui seront portées aux assises du Cher dans le quatrième trimestre, quatre procès politiques sur neuf procès; ils ont tous pour motif ou pour prétexte une excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

—Plusieurs jeunes gens, mis avec assez d'élégance, sont entrés poliment, avant-hier, chez le sieur Jeanne, papetier dans le passage Choiseul, et, après avoir acheté et

payé plusieurs gravures à l'effigie de Henri V, se mirent à les déchirer en petits morceaux qu'ils jetaient au milieu du passage aux cris de Vive la République !

Cet autodafé avait occasionné un rassemblement assez considérable, qui se dissipa sans qu'il fût besoin de la moindre intervention.

Ça vous est-il égal, M. Jeanne, que vos petits bons hommes vous soient achetés par des républicains ou des légitimistes ?

— Trois représentants à l'Assemblée nationale, MM. Lestiboudois, Duquesne et Denissel, se disposent à se rendre en Algérie, chargés par M. le ministre de la guerre d'une mission scieutifique ayant pour but :

La recherche des procédés les plus convenables pour l'acclimatement dans la colonie de végétaux industriels tels que le cotonier, le cactus ciccinilifere, le sésame, la garance, le bananier à corde (*mussabacada*), dont les Américains se servent pour la fabrication des cordages de marine, etc.

L'étude des mesures à prendre pour favoriser en Algérie le développement du commerce des taines.

L'observation des circonstances climatériques signalées comme nuisibles aux Européens et l'étude des moyens les plus efficaces pour en combattre l'influence.

— Des tableaux récemment publiés dans les annales des mines indiquent, avec leurs causes constatées ou présumées, les accidents survenus de 1827 à 1848, dans l'emploi des appareils à vapeur fonctionnant à terre où sur des bateaux.

Ces accidents sont, en total, de 61, dont l'un a causé la mort de plus de 20 personnes. Il est très probable qu'un certain nombre n'ayant pas eu de gravité et n'ayant occasionné ni mort ni blessures, sont restés ignorés de l'administration.

En tout, dans l'espace de 22 années, on n'a eu que 40 accidents pour un nombre d'appareils qui a été de 500 à 8,000.

Jusqu'à la fin de 1840, on remarque que la proportion du nombre des accidents au nombre des appareils employés a toujours été en diminuant.

En 1841, cette proportion des accidents a augmenté. En revanche, on n'en a pas eu dans les deux années suivantes.

En 1844, il y a diminution comparativement à l'année 1841, quoique la proportion soit plus forte que dans quelques-unes des années antérieures.

En 1845, il y a recrudescence; puis une légère diminution en 1846, et nouvelle augmentation en 1847, qui a été l'une des années les plus malheureuses.

On ne connaît, jusqu'en 1848, que deux explosions de chaudières de locomotives.

L'une est arrivée, en 1845, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. La chaudière avait été réparée, et on ne lui avait pas fait subir une nouvelle épreuve. Le magasin de vapeur manquait de solidité, la tôle était d'une qualité inférieure. On comptait alors en France 313 locomotives.

La seconde explosion est arrivée en 1846, dans la gare de Corbeil. Elle a été produite par l'imprudence du mécanicien ; les ressorts des soupapes étaient trop serrés. La chaudière manquait en outre de manomètre, et la tôle était d'une qualité médiocre. Dans l'année 1846, le nombre des locomotives circulant sur les chemins de fer était de 461, et, en 1847, de 670.

— L'audience de rentrée de la Cour d'appel de Paris aura lieu demain-lundi, à onze heures, dans la salle de la cour d'assises.

Les discours seront prononcés par M. Berville, premier avocat-général, et par M. Troplong, premier président.

— Le général Pépé, défenseur de Venise, est arrivé le 31 octobre a Turin, venant de Gênes. Il se rend à Paris. qu'il habitait depuis plusieurs années avant les événements qui le rappelèrent en Italie.

— Les dernières nouvelles de l'Inde annoncent que la forteresse de Moultan, dont les Anglais se sont emparés il y a quelques mois après un long siége, a été presque entièremen détruite par une inondation terrible. Un grand nombre de personnes ont péri dans ce grand désastre.

— On annonce que le commandement en chef des troupes françaises composant l'armée expéditionnaire d'Italie va être donné à M. le général Magnan, qui réunirait dans ses mains les pouvoirs qui avaient été conférés à M. le général d'Hautpoul.

— M. Arthur de Gobineau, chef de cabinet de M. de Tocqueville est, dit-on, nommé second secrétaire de légation.

— Le département de la Sarthe compte, depuis quelques mois, une patriotique publication, bien connue jusque dans la chaumière, où elle a fait luire le jour de la vérité et puissamment développé le sentiment démocratique. Le *Bonhomme manceau*, ce vieux républicain un peu conteur, parlant au Peuple son langage pour mieux vulgariser les dogmes républicains, va publier son *Almanach*. Le *Bonhomme manceau* compte dans les rangs de la démocratie militante de nombreux amis, qui ont bien voulu lui prêter leur concours et l'aider dans ses efforts; les citoyens P. Joigneaux, Charles Lagrange, Edgar Quinet, représentants du Peuple; A. Dupoty, Auguste Luchet, Maurice Treillard, rédacteurs de la *Réforme*; Victor Mangin père et fils, rédacteurs du *National de l'Ouest*; Jules Bru, rédacteur en chef du *Démocrate de l'Ouest*, Alph. Esquiros, rédacteur en chef de la *Voix du Peuple*, de Marseille; Napoléon Gallois, ancien rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe* et du *Bonhomme manceau*; Silly, rédacteur en chef du *Bonhomme manceau*; F. Milliet, L. Festeau, Gustave Chatenet, etc., ont bien voulu prêter leur collaboration à l'*Almanach du Bonhomme manceau*. C'est dire, dès à présent, combien sera grand le succès du petit livre qui va sortir des presses de MM J. Tousch, V. Labbé, Baudoin et Ce, au Mans. En effet, si le Bonhomme manceau écrit dans la Sarthe, il écrit, il parle pour toute la France républicaine, et celle-ci n'aura pas a perdre en écoutant ses modestes enseignements.

—Nous avons assisté jeudi dernier à la réouverture du Théâtre, Italien. M. Ronconi est un directeur plein de zèle et un artiste éminent, dévoué à son art a ce point de lui sacrifier sa fortune et son repos, et de ne point se laisser rebuter par les résultats d'une campagne mauvaise. Nos vœux les plus sincères suivront M. Ronconi dans cette seconde tentative, à laquelle notre public dilettante doit de ne pas tre privé cette année d'une troupe italienne.

La campagne a ouvert par une des œuvres les plus remarquables et des moins connues en France de Bellini, par l'opéra *I Capuletti ed I Montecchi*, qui n'avait plus été représenté à Paris depuis 1832, si nous ne nous trompons, époque à laquelle cette pièce fut montée pour les deux sœurs Grisi.

Le rôle de Romeo a été rempli avec talent par la débutante Mlle D'Angri. C'est un excellent contralto qui nous a paru à la hauteur de son emploi. Mme Persiani est toujours l'admirable cantatrice que nous connaissons. Flavio, que nous avons applaudi l'an passé, et Majeski ont chacun rempli avec convenance leurs rôles respectifs.

— Nous recommandons à nos lecteurs un nouveau journal mensuel intitulé *La Vérité*. Le premier numéro de cette publication contient plusieurs articles remarquables sur la *religion socialiste* en opposition à la *théocratie* qui servait de base aux législations aristocratiques et monarchiennes.

— UNION DES ARTISTES. — Plusieurs artistes, comprenant qu'isolément ils étaient forcés de livrer leurs tableaux à la merci des marchands qui corrompaient le goût du public et celui des artistes mêmes, se sont formés en société pour s'adresser directement aux amateurs. Le public trouvera ainsi toutes les garanties possibles.

La première exposition de l'*Union des Artistes* aura lieu dimanche 11 novembre 1849 à midi ; la vente le lundi 12 et mardi 13 suivants à la même heure, Hôtel des Ventes, rue des Jeûneurs, salle n. 1, par le ministère de Me Ridel, commissaire priseur assisté de M. Schroote, appréciateur

— *Notre procès en escroquerie*, ou poursuites dirigées contre les citoyens Cabet et Krolikowski, à l'occasion de la fondation d'Icarie ; avec cette épigraphe : « Cherchez avant tout la réalisation d'Icarie ; car c'est la réalisation du règne de Dieu et de sa justice : le reste vous sera donné par surcroît. » — Ce livre est en quelque sorte une histoire abrégée de la colonisation icarienne. En vente au bureau du *Populaire*, rue Jean-Jacques Rousseau, 18, et chez tous les libraires. Prix : 1 fr. 50 c. ; par la poste 2 fr.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT

MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Tout abonné pour trois mois recevra en prime : le compte-rendu du PROCES DE VERSAILLES, format in-4°; les BIOGRAPHIES DES ACCUSÉS DE JUIN, et tout ce qui aura paru du FOND DE BEAUTÉ, par HIPPOLYTE CASTILLE

SPECTACLES DU 5 NOVEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE-FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard, Louison.
THÉATRE ITALIEN.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Avare, Faruck le Maure, Farnésina.
THÉATRE HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Quatrième numéro de la Foire aux Idées, les Prétendants, Croque-Poule.
VARIÉTÉS. — Voltaire en vacances (Mlle Déjazet), les Associés.
GYMNASE. — Babet, Graziella, le Bal du Prisonnier, le Réveil du Lion.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Tigre du Bengale, les deux Sans-Culottes, une Femme à la broche.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, le Juif Errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THÉATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
PRADO. — Bals dimanche, lundi, jeudi.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Congrès de la paix des Ménages, l'Oiseau sur la branche.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Chevalier de Florvac, l'Ouvrier
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Nuit du 16 avril, une Nuit au Château, le docteur Robin, l'Avocat pédicure.
PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
SALLE VALENTINO. — Bals dimanche, lundi, jeudi, samedi.

Imprimerie LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant 16.

